



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

Conférence de Presse

Mercredi 29 avril 2020

16h30

Salle Jean Cadoux – Bâtiment C (1^{er} étage)

Cité administrative

Contact presse:

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Tél: 02.54.29.50.54 / 50.06/ 50.53

Mèl: pref-communication@indre.gouv.fr



Préfet de l'Indre



Préfet36

Les perspectives de reprises des chantiers du BTP dans l'Indre

«Ce qui fait l'homme, c'est sa grande faculté d'adaptation» Socrate

La pensée de Socrate peut être transposée aux entreprises. L'entreprise est à l'image d'un être vivant, un être résilient et créatif.

Entre adaptation, transformation et innovation, tel un jeu de tangram, l'entreprise se transforme sous l'effet de la crise sanitaire d'une ampleur exceptionnelle, le secteur du bâtiment et des travaux publics n'échappe pas à cette métamorphose.

1- L'impact majeur de la crise sur le secteur du BTP

Dans le département de l'Indre, le secteur de la construction (Bâtiment et Travaux publics) représente près de **4 000 emplois** dont 3 722 postes pérennes, hors intérim.

Ce secteur est particulièrement impacté par la crise : **86 % des salariés de la construction sont concernés par la mesure d'activité partielle** dans la région Centre Val de Loire, juste derrière les salariés des hôtels, cafés et restaurants (94 %) contre 52 % dans les secteurs industriels.

Le secteur de la construction dans l'Indre représente à lui seul plus de 1,4 million d'heures d'activité partielle sollicitées.

C'est toute la chaîne de « production » qui est impactée pour ce secteur : vente de matériaux, approvisionnement, restauration, transport, traitement des déchets...C'est aussi toute la chaîne de production qu'il faut repenser pour un redémarrage en sécurité. Chaque rouage, chaque acteur (maître ^{d'ouvrage}, maîtrise d'œuvre, coordination, sous-traitance...) a un rôle déterminant à jouer.

2- Un défi pour le secteur du bâtiment et des travaux publics : trouver l'équilibre entre la sécurité des salariés et la continuité de l'activité

« La sécurisation des salariés comme condition sine qua non au maintien et à la reprise de l'activité économique ».

Le redémarrage des activités du BTP dans le département de l'Indre repose sur la recherche d'un équilibre entre la protection des équipes et la continuité de l'activité. Cet exercice est redoutablement difficile et nécessite des échanges ouverts et nourris.

C'est bien le rôle du dirigeant d'entreprise de trouver cet équilibre entre d'une part, garantir la sécurité des compagnons et d'autre part, assurer une certaine continuité des activités.

Toutefois, la pandémie sans précédent démontre que la notion de **parties prenantes** (dirigeants, représentants du personnel, salariés, actionnaires, clients, donneurs d'ordre, maîtres d'ouvrage...) n'est pas un vain mot ; chaque partie prenante s'investit pour le redémarrage de l'activité. Les protocoles sanitaires de redémarrage des chantiers doivent permettre d'assurer **l'acceptabilité des mesures** par les équipes.

Le guide de préconisations de la filière BTP a posé, le 3 avril dernier, les conditions de la reprise ; cela a constitué **un signal fort** pour engager la réouverture des chantiers en sécurité. Près d'une vingtaine de guides filières existent pour accompagner cette reprise dans le respect de la sécurité des salariés.

Sous l'impulsion du préfet Thierry BONNIER, dès le 8 avril, une cellule technique départementale dédiée au redémarrage du secteur du BTP, se réunit de manière hebdomadaire. La cellule regroupe notamment les organisations professionnelles, les maîtres d'ouvrage, les architectes, l'OPPBT, la Direccte et la DDT, et ce qui frappe chacun des participants, c'est la qualité d'écoute et la volonté de lever chaque situation de blocage par des décisions communes et assumées.

La volonté clairement affichée des participants est le partage des préconisations du guide et sa mise en œuvre **efficace** sur les chantiers arrêtés. L'objectif partagé est bien **la reprise progressive et partielle des chantiers du département de l'Indre** d'ici le 11 mai 2020.

En amont de tout redémarrage, il est important de mettre en exergue les inquiétudes des salariés, des employeurs, leurs interrogations, leurs besoins, leurs difficultés. C'est le premier travail initié par la cellule BTP.

Les questions soulevées sont protéiformes et chacune d'entre elles est majeure, aucune ne doit être laissée de côté : co activité, transport des compagnons, restauration, base vie, désinfection, repli, gestion des déchets, prise en charge financière des surcoûts liés aux mesures sanitaires...

Après l'identification de chantiers tests avec des maîtres d'ouvrages publics, les membres de la cellule ont pu « s'attaquer » à définir pour chaque problème soulevé les règles à décliner par les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre, les sous-traitants, les compagnons...

Cette déclinaison repose sur l'adoption de principes de base à mettre en œuvre :

- Chaque chantier est spécifique, c'est donc bien l'évaluation des risques du chantier qui détermine les mesures prises en concertation avec les représentants du personnel s'ils existent.
- Port de masques : mise à disposition **systematique** de masques dits grand public pour une utilisation quand la distanciation sociale ne peut être respectée (en lien avec l'évaluation des risques en amont du redémarrage).
- Base vie : un nettoyage quotidien par une entreprise extérieure qui met en place le protocole de la fédération des entreprises de la propreté.
- Un auto diagnostic santé réalisé chaque matin par le salarié lui-même
- Des mesures prises avec les restaurateurs pour assurer une restauration de qualité et en sécurité en dehors des restaurants mais avec les restaurateurs (initiative de l'UMIH sur des paniers repas à emporter)
- Un approvisionnement des chantiers sécurisé
- La désignation par les maîtres d'ouvrage et les entreprises intervenantes d'un référent COVID 19 pour s'assurer de l'effectivité des mesures de prévention définies.

3- Une des clefs de la reprise : le redémarrage des chantiers chez les particuliers avec le soutien de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat)

Pour le département de l'Indre, ce sont **602 dossiers** engagés en 2019 au titre des aides de l'Anah dont les travaux ne sont pas commencés ou en cours et **426 nouveaux dossiers** engagés depuis le début de l'année. C'est ainsi un potentiel de plus de 1 000 chantiers pour les artisans locaux. Les gestes barrières sont également pensés pour s'appliquer dans les locaux habités.

La CAPEB 36 et la FFB 36 s'engagent aux côtés de vos artisans pour transmettre les bonnes pratiques.

Des chantiers abandonnés, des chantiers reportés, ce sont autant d'améliorations de l'habitat non réalisées et des défaillances d'entreprises à envisager pour notre territoire.

C'est pourquoi, le préfet du département de l'Indre, en qualité de délégué de l'ANAH dans le département adressera prochainement un courrier aux bénéficiaires des aides ANAH pour mobiliser les propriétaires bailleurs et occupants.



Focus Initiatives FFB 36

La FFB 36 met tout en œuvre pour permettre à ses adhérents de faire face à la crise du COVID19 et de reprendre leur activité dans les meilleures conditions sanitaires.

Diffusion en temps réel d'informations, de guides, et de FAQ, traitant des incidences de la crise COVID 19, sur les marchés, le social, les assurances...

Mise en place d'une cellule de Crise, renseignement sur les problématiques juridiques liées à la Crise.

Mise en place d'une cellule de soutien et d'écoute psychologique à destination de ses adhérents en partenariat avec l'observatoire AMAROK

La distribution prochaine de masques catégorie1 – éprouvés 10 lavages DGA,

Mise en place de Webinaires spécial chefs d'entreprises BTP:

- **Une session d'information en Visio: Le guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité de l'activité de la construction en période d'épidémie de Coronavirus élaboré par l'OPPBTB. Conférence** animée par Mme Laureline BRAULT, Conseillère de l'OPPBTB Centre Val de Loire le : JEUDI 23 AVRIL 2020.

Webinaire spécial chefs d'entreprise sur le thème :

- **"Comment mobiliser ses équipes pour reprendre l'activité en toute confiance ?"**

Dans la période actuelle, les sources d'inquiétude et facteurs d'incertitude sont nombreux pour tous, chefs d'entreprises, salariés et clients.

Comment reprendre avec les équipes quand l'activité s'est arrêtée ? Quelles actions mettre en place ? Comment échanger avec les salariés ? Comment les rassurer ? Quels comportements et discours tenir avec les clients ?

Cette conférence en ligne sera animée par Pierre DRELON, Directeur Associé AVANCE, professeur à l'Ecole de Management de Lyon et au Conservatoire National des Arts et Métiers, économiste et sociologue, consultant et intervenant en entreprises, spécialisée dans l'accompagnement des équipes. JEUDI 30 AVRIL 2020

- **L'actualisation du document unique d'évaluation des risques est nécessaire du fait de l'épidémie actuelle liée au virus COVID-19.**

Pour aider les entreprises et artisans à mettre à jour leur document unique, MARDI 5 MAI. Animée par M Étienne BRIGAND, Conseiller de l'OPPBTB.

Mise en place d'un partenariat FFB36 /UMIH Berry

Afin de favoriser la reprise des secteurs de la Restauration et du Bâtiment, fortement impactés économiquement par le confinement, l'UMIH BERRY et la FFB INDRE unissent leurs forces afin de proposer aux entreprises, qui œuvrent sur tout notre territoire de pouvoir, accéder à des repas auprès des restaurateurs. Chaque entreprise pourra commander auprès des restaurants le nombre de repas à fournir à ses salariés à livrer ou à emporter, en respectant les gestes barrières et les préconisations sanitaires.

Des cartes et listes indiquant les restaurants ayant répondu favorablement à cette demande ont été adressées aux entreprises du bâtiment et seront réactualisées si d'autres établissements y adhèrent.

4- Paroles de dirigeants de TPE du bâtiment

M. Brunet, gérant de la société ABS Services plus à Châteauroux : entreprise de maçonnerie, placo et peinture de 14 salariés

L'activité a repris timidement lundi 20 avril avec quatre salariés, le chiffre d'affaires de la société dépend en effet à 85% d'interventions chez les particuliers. Ces derniers ont fait le choix d'annuler les travaux prévus en mars et en avril à leur domicile par peur de la contamination. L'ensemble des salariés a donc émarginé à l'activité partielle ou bien « basculé » dans la garde d'enfants (situations de famille monoparentale). Les clients ont tous fait preuve de solidarité en payant des factures intermédiaires pour les travaux réalisés, ce qui a permis de maintenir une certaine trésorerie pour l'avance des salariés dans l'attente de l'indemnisation de l'État. Le chef d'entreprise s'est employé dès la semaine précédant la reprise à réunir « péniblement » un certain nombre d'équipements de protection individuelle (EPI), tels que des gants, des masques (25 masques dits FFP2 pour 54€ HT, 25 masques en tissu pour 150€, des propositions de devis pour d'autres masques lavables avec prestation de lavage (24c par masque entretenu). Le chef d'entreprise garde le moral et la volonté de repartir en préservant la santé de salariés. Les travaux en cours portent sur la SCI de la société (vestiaires, douches...) pour faire la démonstration que l'on peut reprendre progressivement en sécurité, certes pas comme avant.

M. CHABAUTY, plombier, chauffagiste à Ruffec, société de 3 salariés

« C'est 70% de clientèle « particuliers », et donc 70 % d'annulation ou de reports de chantiers mi-mars. Le dirigeant a fait le choix de continuer son activité en appliquant les gestes barrières : ramonage, dépannage, entretien des chaudières. Le dirigeant possédait un petit stock d'équipement de protection individuelle inhérent à son activité habituelle masques FFP3 et gel). Pour la restauration, chaque compagnon rentre chez lui déjeuner. Au plus fort de la crise sanitaire, le choix a été fait de prendre son véhicule personnel, depuis la sortie du guide de prévention, les salariés sont à bonne distance dans le camion. ».

Pascal DUCROT, Gérant de la SARL P. DUCROT, spécialisée dans la maçonnerie, la couverture et le génie civil de l'eau à La Châtre, 42 salariés

Nous intervenons dans 2 domaines d'activités principaux :

- Le génie-civil de l'eau : stations d'épuration, stations et réservoirs d'eau potable*
- Le gros-œuvre : restauration du patrimoine ancien, bâtiments industriels,*

Nos clients sont pour 85 % des collectivités et 15 % de particuliers et privés.

Nous avons choisi de reprendre l'activité, car il nous était possible dans un premier temps de travailler sur des chantiers proches où nous intervenions seuls, sans coactivité.

Par la suite conscients que cet épisode aller s'inscrire dans la durée et après étude du guide de l'OPPBT, nous avons mis en place les moyens pour accueillir nos salariés dans les meilleures conditions. La reprise a fait l'objet d'une interrogation du CSE et d'une information au personnel avec remise des consignes et des équipements.

Notre principale difficulté a été (et reste) de se procurer des masques.

Nous sommes également confrontés à une perte de capacité et de compétences du fait de l'absence des salariés « à risque ».

Cette crise sera très douloureuse économiquement. Nous ne nous en sortirons que si nos clients nous accompagnent financièrement dans la prise en charge des frais supplémentaires liés à l'entretien des cantonnements de chantier notamment pour nous entreprises de gros œuvre qui sommes en charge de ces équipements.

Évidemment, les mesures prises finiront par enrayer la propagation de cette pandémie et nous retrouverons nos capacités de production. Espérons que les donneurs d'ordres seront toujours en capacité de nous proposer des travaux ! Nous serons alors riches d'une expérience forte qui aura renforcé la cohésion de nos équipes et je l'espère améliorer l'image de notre métier.

Karine Moreau, Co-Gérante SARL MOREAU, entreprise de peinture et de décoration à Châteauroux et Aigurande.

Il s'agit d'une entreprise de peinture, intérieur et extérieur avec une clientèle à 80% de particuliers créée en 1976 ; la société compte 10 collaborateurs (2 co-gérants, 6 peintres, 1 apprenti et 1 administrative fraîchement embauchée au 1er mars à temps partiel...).

Pourquoi avoir choisi de reprendre l'activité ?

Deux raisons ont poussé à cette reprise :

- « Des salariés en demande (passion de leur métier, soutien à l'entreprise et perte de salaire)*
- Et l'ADN d'un chef d'entreprise n'est pas d'attendre mais de trouver des solutions surtout en période de crise pour reprendre l'activité. Insupportable d'avoir une entreprise fermée alors que le carnet de commande est confortable en cette saison. »*

Il est primordial pour la co-gérante » de rassurer les salariés au niveau sanitaire mais également pour la pérennité de l'entreprise et leur emploi ». À ce jour, le nombre de masques disponibles n'est pas suffisant ; cela sera un facteur « déterminant pour la reprise le 11 mai ».

Mme Moreau s'interroge pour l'avenir de la société « face à une situation inédite », pas de schéma, de trajectoire pré définie... Elle a une seule conviction : sa volonté de « proposer des prestations de qualités doublées des règles sanitaires sécurisantes pour les clients ». La société a des pistes : « privilégier les chantiers avec un seul salarié pour simplifier et éviter les risques sanitaires » avec une conséquence, des surcoûts pour la société et une méthode « dialoguer et communiquer avec les salariés et les clients pour les rassurer ».

M. Christian BODIN, Gérant de la SETEC, entreprise de travaux publics, spécialisée dans les travaux routiers et de VRD auprès des collectivités, des industriels et des particuliers. La société emploie 160 salariés, dont 10 alternants sur le secteur de l'Indre et du Cher.

« Après 5 semaines d'interruption nous avons pris le parti de reprendre notre activité pour des raisons économiques évidentes mais aussi à la demande de certains de nos clients et de nos salariés. Nous avons préparé cette reprise au sein de nos instances professionnelles représentatives en partenariat avec les services de la Direccte et de la préfecture. Les travaux publics, tout comme le bâtiment, représentent un secteur essentiel de l'économie et sont un vecteur très visible de la reprise économique nécessaire à l'activité dans le département de l'Indre.

Au sein de l'entreprise, à l'issue de la parution du guide de préconisations sanitaires édité par la profession, nous avons avec l'encadrement établi un plan de reprise. Nous avons questionné notre personnel pour connaître le potentiel de salariés disponibles et volontaires puis nous avons interrogé nos principaux maîtres d'ouvrage afin de déterminer les conditions de reprise ou non de leur chantier. Nous avons ensuite convoqué le CSE afin de présenter notre démarche et nous avons préparé un planning provisoire de reprise en accord avec tous nos chefs de chantier. Enfin nous avons attendu de recevoir tous les équipements supplémentaires de sécurité nécessaires à la reprise. La logistique était tendue mais grâce à la CCI de l'Indre et aux dotations du siège Roger Martin à Dijon nous avons pu équiper tous nos salariés. Nous avons véritablement senti un élan volontaire de reprise de quasiment l'ensemble du personnel. Malgré tout, pour cette semaine de reprise, nous sommes à environ 60% de notre capacité et nous espérons monter en puissance sur les semaines à venir. Pour autant, nous rencontrons quelques blocages et hors les coûts directs de fournitures nous ne pouvons assurer des cadences normales dû au fait des 1/4 h sécurité rallongés, des pauses lavages des mains fréquentes, et désinfections régulières. De plus, ceux qui doivent travailler avec des masques dans les situations qui l'imposent et qui n'en ont pas l'habitude sont bien vite ralentis dans leur activité. Aujourd'hui il est vraiment trop tôt pour entrevoir une sortie de crise et nous savons que l'année sera très compliquée à assumer. C'est pourquoi nous privilégions le dialogue avec tous les acteurs de la chaîne de construction pour que chacun prenne conscience des difficultés et que nous avançons dans un effort partagé. »

